



PAROISSE SAINT-MAURICE

EN VALLEE D'ABONDANCE

DU 4 JANVIER 2025 AU 12 JANVIER 2025

Recevoir l'indulgence plénière

A l'occasion de l'année jubilaire décrétée par le pape en 2025, les catholiques peuvent recevoir l'indulgence plénière. Pour comprendre la chance qu'est l'indulgence, lisez l'histoire que voici :

Jean a huit ans. Un jour, pris par la colère, il jette son ballon dans le salon. Rebondissant à travers la pièce, le ballon casse une lampe, salit le canapé et atterrit dans l'aquarium où nage Bubulle en éclaboussant une lettre que sa mère finissait d'écrire. Envoyé dans sa chambre par son père, Jean y retrouve son calme. Alors, désolé de ce qu'il a fait, au moment où sa mère vient le chercher pour dîner, il plonge dans ses bras et balbutie des excuses, il ne sait pas bien ce qui lui a pris. Bien sûr, sa mère le pardonne.

Mais le pardon n'a pas réparé la lampe, lavé le canapé ou recopié la lettre éclaboussée. Des parents durs exigeraient que Jean nettoie le canapé, paie la lampe (ce qui lui coûterait plusieurs années d'argent de poche), réécrive la lettre ; mais alors Jean serait dans une situation impossible. Des parents laxistes passeraient l'éponge sans rien réclamer de Jean ; mais alors il n'aurait rien appris et cette expérience ne le ferait pas progresser.

*Jean a de la chance, ses parents ne sont ni durs ni laxistes, ils sont **indulgents** : ils ont pardonné et souhaitent que Jean répare ce qu'il peut des conséquences de son acte afin qu'il grandisse bien. Aussi, ils demandent à Jean de nettoyer le canapé à l'eau claire, puis sa mère prendra le temps de lui expliquer pourquoi elle écrivait à une amie qui traverse des épreuves et son père regardera avec lui le contenu de sa tirelire pour évaluer sa participation à l'achat d'une nouvelle lampe. L'indulgence de ses parents couvrira le reste. Pour finir sa journée, Jean, repensant à la frayeur qu'il a causée à Bubulle, changera l'eau de son aquarium en lui chuchotant : « je t'aime ».*

Alors que j'avais brisé une assiette, je l'ai recollée ; pourtant il reste les traces de la cassure. Alors que j'ai dégringolé dans un sentier abrupt, je me relève, me voici debout sur mes pieds mais, prêt à repartir, je vois tout ce qu'il va me falloir remonter. De la même manière, le mal que nous avons commis nous a fait tomber, il a brisé notre cœur.

Nous relever, changer de direction, aller vers le haut alors que nous avons pris la direction du bas, autrement dit se convertir, est la première étape d'un chemin de sainteté. C'est ce que le Seigneur produit en nous dans la confession. Le pardon nous

relève mais il nous reste les conséquences du mal, le chemin à refaire, les blessures à cicatriser. Il reste encore à réparer, à reconstruire, à remonter tout ce qui a été brisé, détruit, abaissé en nous par notre péché.

La bonté de Dieu nous a pardonné, elle est encore là pour nous accompagner sur le chemin de la reconstruction. De l'offrande de Jésus sur la Croix qui a tout racheté, nous pouvons recevoir cette *indulgence* que nous dispense l'Église : alors nous n'avons pas à réparer plus que nous ne le pouvons.

Tout se fait par Dieu mais rien ne se fait sans nous ; c'est pourquoi cette *indulgence* n'est pas automatique, elle est donnée à ceux qui accomplissent certains actes concrets posés pour grandir en sainteté. Voir ci-dessous l'encadré « Comment recevoir l'indulgence plénière en 2025 ? »

Cette *indulgence*, nous pouvons aussi la demander pour une personne défunte, c'est une manière concrète de prier pour l'un de nos morts et qu'il soit aidé dans son chemin vers le ciel.

Comment recevoir l'indulgence plénière en 2025 ?

Pour recevoir l'indulgence plénière du jubilé, il faut se confesser, communier, prier aux intentions du pape et accomplir l'un des gestes proposés ci-dessous :

- Pèlerinage à Rome

Ou bien

- Pèlerinage à l'un des sanctuaires diocésains : la cathédrale d'Annecy, la basilique de la Visitation à Annecy, le sanctuaire de la Bénite Fontaine à La Roche-sur-Foron ou la basilique Saint-François-de-Sales à Thonon.

Ou bien

- Accomplir une œuvre de miséricorde en visitant des personnes en difficulté (infirmes, prisonniers, vieillards isolés, handicapés...)

L'indulgence peut être reçue plusieurs fois durant l'année jubilaire mais pas plus d'une fois par jour. On peut la recevoir pour soi ou pour un défunt.

Le dimanche 5 janvier à 10h à Abondance, la messe de l'Épiphanie sera la messe paroissiale d'entrée dans l'année jubilaire : en présence des familles de la paroisse, des jeunes mariés de l'année et des couples qui se préparent au mariage.

HORAIRE DES MESSES

DU SAMEDI 4 JANVIER AU DIMANCHE 19 JANVIER

Dates	Abondance	La Chapelle	Châtel	Bonnevaux	Chevenoz	Vacheresse
Samedi 4						18h00
Dimanche 5	10h00		18h30			
Mercredi 8			9h00**			
Jeudi 9						9h00***
Vendredi 10	8h30*					
Samedi 11					18h00	
Dimanche 12	10h00		18h30			
Mercredi 15			9h00**			
Jeudi 16						9h00***
Vendredi 17	8h30*					
Samedi 18				18h00		
Dimanche 19	10h00		18h30			

* à la chapelle du presbytère

** à la chapelle Sainte Thérèse sur la place de l'église

*** à la sacristie

Intentions de messe

4 janvier et 5 janvier – Epiphanie :

Vacheresse – Samedi 4 – 18h00 : Messe de sépulture de Catherine Chevallay ; Marcel Favre-Collet ; ; Edwige Trossier ; Marcelle Bueno ; Ange Medori ; Alice Tagand ; Hervé Gallay ; Colette Tagand et son époux ; Ninette Tagand et son époux ; Catherine Servoz ; Denis Favre-Victoire ; Marguerite-Marie Bron et parents vivants et défunts.

Abondance – Dimanche 5 – 10h00 : Joseph et Lucie Mouthon et parents défunts ; Lionel Boulais ; Jeanne et Henri Pioutaz ; Marie-Louise Cottet et parents défunts ; Alice Berthoud (9ème anni) et Maurice ; En l'honneur de ND d'Abondance pour une famille ; Jean-Claude Berthoud ; Raymonde Blanc-Depotex (16ème anni), Albert et parents défunts ; René et Lina Trincat et parents défunts ; Odile et Jean Peillex-Delphes.

Châtel – Dimanche 5 – 18h30 : Germain Vuarand ; Yvette Dunand ; Jack Roquet ; Maurice Peillex-Delphes ; Thérèse Rubin ; Lili Grillet-Paysan ; Jeannot Deville ; Clément Grillet-Aubert ; Marcel Rubin ; Régis David ; Bernadette Rubin : Odette et Louis Girardoz ; Léon et Rosalie Maxit et leur fille Catherine ; Yvonne Grillet-Aubert et ses parents.

11 janvier et 12 janvier – Baptême du Seigneur :

Abondance – Vendredi – 8h30 : Pour retrouver le dialogue d'une maman avec ses enfants.

Chevenoz – Samedi 11 – 18h00 : Jeanne et Athanase Dumont ; Alice et Joseph Dumont ; Père Cyprien Gallay ; René Gallay et parents défunts ; Marius Medico et son épouse ; Roger Gallay ; Yvonne Dumont ; Jean-Luc Lausenaz-Gris ; Patrick Mercier et parents défunts ; Eric Lausenaz-Gris.

Abondance – Dimanche 12 – 10h00 : René, Joseph et Jean-Claude Berthoud ; Joseph et Lucie Mouthon et leurs enfants ; Lionel Boulais ; Pour les âmes du purgatoire.

Châtel – Dimanche 12 – 18h30 : Germain Vuarand ; Léonice Fogola ; Jack Roquet ; Maurice Peillex-Delphes ; Thérèse Rubin ; Lili Grillet-Paysan ; Jeannot Deville ; Clément Grillet-Paysan ; Marcel Rubin ; Régis David ; Bernadette Rubin ; Odette et Louis Girardoz ; Marie Marchand ; Yvette Dunand ; Micheline et Joseph Marchand ; François Petit-Jean.

SEPULTURE

Catherine CHEVALLAY le jeudi 2 janvier à Vacheresse, messe pour la défunte le samedi 4 janvier à Vacheresse.

PRIERE DU CHAPELET : le lundi à 9h à Abondance et le jeudi à 8h30 à Vacheresse.

ADORATION : le vendredi de 9h à 10h à Abondance

ACCUEIL ET CONFESSIONS : Le père Nicodème Ferré reçoit sans rendez-vous tous les mercredis de 17h30 à 18h30 à l'accueil du presbytère

Un groupe de **PARTAGE D'ÉVANGILE** se réunit chaque mois à la chapelle du presbytère d'Abondance à 14h00. Prochaines rencontres les jeudis 30 janvier, 27 février, 27 mars.

Prochaine rencontre de **LECTIO DIVINA** le jeudi 16 janvier à 14h aux Rhodos.
Contact - Dominique Léglise au 0608473012.

DEMANDE DE BAPTEME : inscription obligatoire via le formulaire en ligne sur le site de la paroisse ou par mail baptême.stmaurice@gmail.com

L'inscription de votre enfant se fait au minimum 3 mois avant son baptême.

Prochaine rencontre de préparation : vendredi 31 janvier - 18h30 aux Rhodos